Date de dépôt : 10 mars 2011

## Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Chris tina Meissner : Implantation de nouvelles entreprises. Quid des effets sur la population genevoise ? (question 3)

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 28 janvier 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Les études les plus récentes le confirment, chaque pourcent d'immigration supplémentaire en région genevoise aggrave la cherté des logements à hauteur de 3,5%.

Or, en 2010, la population résidente dans le canton de Genève a fortement augmenté. Les derniers chiffres de l'Office ca ntonal de la statistique révèlent que la population a augmenté de 6291 âmes au cours de l'année 2010. La grande majorité (72%) de cet te hausse est imputable au solde migratoire et résulte de l'attrait économique de notre canton.

Il faut dire que la région lémanique, et tout particulière ment Genève, dispose de nombreux atouts pour attirer des entreprises sur son territoire. Sa situation géographique, au cœur de l'Europe, sa stabilité, ses infrastructures plus performantes que celles de nos voisins et sa fiscalité avantageuse font de Genève un lieu privilégié pour implantation d'entreprises. Ajoutons que notre canton, avec son Service de la promotion économique, ne lésine pas sur l'effort en vue d'attirer de nouvelles entreprises.

L'implantation de nouvelles entreprises, autrefois sises hors de nos frontières, permettrait, d'après notre ministre des finances, de garantir la pérennité des recettes de l'Etat. A première vue, on pourrait croire que tout le monde est gagnant: les personnes morales, désormais implantées à Genève paient moins d'impôts, quant à l'Etat, ce dernier remplit ses caisses et peut faire face à la croissance exponentielle de ses dépenses.

IUE 1135-A 2/3

Genève, en dépit de son « dynamisme économique », fait figure de lanterne rouge nationale en matière de chômage. En décembre 2010, le taux de chômage affiché était de 6,9%. Ainsi, malgré les efforts déployés par le Conseil d'Etat pour attirer de nouvelles entreprises le taux de chômage ne fléchit pas. La population ne voit pas la couleur de ce f ameux dynamisme économique. Plusieurs éléments de réponse expliquent cela : d'une part les entreprises nouvellement implantées se contentent de t ransférer leur personnel sans embaucher de demandeurs d'emploi locaux et, d'autre part, les rares emplois proposés sont inadaptés au profil professionnel des chômeurs genevois.

Un autre élément dont nos autorités semblent avoir fait abstraction lors du choix de leur politique est la situation du marché du logement. La venue de personnel hautement rémunéré ne fait qu'attiser la crise du logement dans un canton où seuls 1275 nouveaux logements ont été mis sur le marché entre juin 2009 et juin 2010 (au lieu des 2500 promis lors du discours de St-Pierre). Ayant déjà de grandes difficultés à trouver un logement parmi les 0,23% de l ogements vacants, les Genevois, ne di sposant pas de s ociétés spécialisées dans leur « relocation » comme les expatriés, ni des mêmes salaires mirobolants que les nouveaux venus, n'ont plus la possibilité de se loger à Genève. Les rares objets proposés à la location ou à la vente le sont à des prix exorbitants. Pour mémoire, on se souviendra que l'on considère le marché fluide quand le taux de vacance des logements est supérieur ou égal à 2%.

Dans l'impossibilité matérielle de se loger à Ge nève, beaucoup de Genevois, faisant même partie de l a classe m oyenne supérieure, sont contraints de s'exiler en France voisine. Cela en parfaite contradiction avec le discours de St-Pierre, dans lequel le Conseil d'Etat a manifesté sa volonté de « relever le défi énergétique » puisque sa politique d'exclusion a favorisé le développement du trafic motorisé transfrontalier de nos c oncitoyens travaillant à Genève mais exportés en France voisine.

La bonne affaire fiscale que croit réaliser le Conseil d'Etat en faisant de Genève une terre d'accueil pour le siège de sociétés s'apparente de plus en plus à un mauvais pari, avec comme perdants les Genevois. Enfin, alors que des avantages fiscaux sont souvent accordés aux nouvelles entreprises venues s'installer, les PME locales, pourtant pourvoyeuses d'emplois aux Genevois, s'étonnent de telles faveurs et souhaiteraient bénéficier des mêmes avantages.

3/3 IUE 1135-A

## Ma question est la suivante :

Combien d'employés locaux ont été recrutés, et sont encore employé s, par les entreprises nouvellement im plantées dans le canton de Genève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ?

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Il n'existe pas de do nnées statistiques officielles qui permettent de répondre précisément à cette question. Seule une enquête par questionnaire auprès des entreprises concernées pourrait permettre d'apporter des éléments de réponse. Encore faut-il préciser qu'une telle enquête impliquerait des moyens non négligeables en termes de temps et de coût pour parvenir à un résultat qui pourrait s'avérer approximatif puisqu'il dépend en bonne partie du bon vouloir des entreprises.

Il faut néanmoins rappeler que la direction des affaires économiques, et en particulier le service de la promotion économique, fournit un important travail de sensibilisation des entreprises à la priorisation des emplois locaux. A cet effet, une entreprise qui cherche à engager un nouveau collaborateur se doit de mettre une annonce sur le marché local durant 20 jours. Ce n'est que passé ce délai, si aucune ca ndidature appropriée n'a été déposée, qu'elle peut déposer une demande pour un permis l'autorisant à sortir du marché local. De fait, le marché local de l'emploi est systématiquement prioritaire dans le cadre de l'examen relatif à la délivrance d'autorisations de travail à des ressortissants hors UE/AELE.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Mark MULLER